

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2013-06-03

**À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 3 juin 2013 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley**

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Martin Primeau, D'Arcy Ryan, Guy Larkin et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

**EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale

**ABSENCE** : Claude B. Meilleur

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 6 mai 2013
4. Suites au procès-verbal du 6 mai 2013
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Demande d'autorisation à la ville de Waterville
7. Demande de Monsieur Stephen Piercy
8. Soumission abat poussière été 2013
9. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal PAARRM
10. Adoption du règlement n° 2013-02 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08
11. Dépôt des états financiers 2012
12. Soumission plan de développement projet FSTD de la MRC Memphrémagog
13. Reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau local Ministère des Transports du Québec
14. PIIA, 3230 chemin Capelton
15. PIIA, 62, Montée McKinven
16. Demande de dérogation mineure n° 2013-002
17. Avis de motion règlement n° 2013-05 amendant le règlement n° 2000-11 concernant les conditions d'émission de permis et certificats
18. Destination Sherbrooke – demande d'aide financière
19. Choix du soumissionnaire pavage chemin Albert Mines
20. Affectation du surplus libre de 100 000 \$ pour pavage Albert Mines
21. Adoption des comptes à payer
22. Correspondance
23. Divers
24. Clôture de la séance

13-06-03.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

13-06-03.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.03

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2013**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 6 mai soit adopté tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.04

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2013**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

13-06-03.05

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**

Monsieur Roland Schauer demande quand le pavage sera fait sur le chemin Smith. Il remercie Monsieur Laflamme directeur des travaux publics pour sa patience dans le dossier de branchement des conduites d'égout. Monsieur Levac informe Monsieur Schauer que le pavage est prévu mais qu'il y a des délais afin de faire des travaux préparatoires sur ledit chemin.

Monsieur Jean-Marie Drapeau remercie le conseil pour l'épandage de l'abat poussière devant chez lui, il apprécie beaucoup.

Monsieur Jacques Bogenez demande quand le ministère des Transports fera le bouclage de la 410 avec le chemin Belvédère. Monsieur Levac informe que le conseil ne le sait pas et que l'on s'informerait.

Madame Margaret Cheal demande à être informée quand le village nettoie les bornes-fontaines, elle demande si nous avons un numéro d'urgence lors d'incidents majeurs sur la route 108 et elle demande qui s'occupe du barrage. Monsieur Levac lui indique de faire le 911 lors d'urgence, il lui indique que nous informerons les autorités du village afin d'avertir nos citoyens lors de nettoyage de bornes-fontaines et pour la question du barrage, les autorités du village de North Hatley ont l'autorité et le mandat de gestion du barrage.

Monsieur Mario Brisebois se plaint que Monsieur Levac repousse la question de gestion du barrage aux autorités du village de North Hatley. Monsieur Levac explique que la Régie du Parc régional Massawippi comprenant les cinq (5) municipalités entourant le lac Massawippi a donné le mandat aux autorités du village de North Hatley afin de gérer le barrage. Il explique que les citoyens pourraient appeler au Canton mais le message serait : Nous vérifions auprès des autorités du village de North Hatley et nous vous rappellerons. Il conclut qu'il est plus facile d'appeler directement les autorités du village de North Hatley et Monsieur Brisebois acquiesce en ce sens.

Madame Thérèse Morin demande quels seront les projets pour l'excédent des argentés fournis par le Fonds de développement pour les territoires en difficulté? Monsieur Levac informe l'assemblée que le résiduel de la subvention servira entre autres pour la caractérisation de certains secteurs, des études floristiques ou environnementales et autres.

13-06-03.06

### **DEMANDE D'AUTORISATION À LA VILLE DE WATERVILLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite installer une enseigne de bienvenue près du pont Capelton en bordure de la route 108;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas d'emplacement adéquat dans ce secteur situé sur le territoire de la municipalité du Canton de Hatley;

**ATTENDU QUE** l'emplacement optimal est situé sur le territoire de la Ville de Waterville juste avant le pont Capelton;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley demande l'autorisation à la Ville de Waterville d'installer une enseigne de bienvenue sur son territoire, près du pont Capelton, tel que montré sur les photos, jointes à la présente pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.07

### **DEMANDE DE MONSIEUR STEPHEN PIERCY**

**ATTENDU QUE** la demande de Monsieur Stephen Piercy relative au jugement de la cour numéro CAE120260 daté du 12 décembre 2012 à l'effet de prolonger la date d'enlèvement des bateaux et accessoires au 20 juin 2013;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** le jugement exigeait d'enlever d'ici le 15 mai 2013 l'ensemble des bateaux et accessoires et cesser tout entreposage de bateaux et accessoires qui se trouvent au cadastre 4 029 666 et ayant comme adresse civique le 3385, chemin Capelton;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley accepte de suspendre jusqu'au 20 juin 2013 l'exécution du jugement n° CAE120260 rendu le 12 décembre 2012 par Monsieur le juge Pierre G. Geoffroy.

**4 POUR            1 CONTRE**

**ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.08

### **SOUSSION ABAT POUSSIÈRE ÉTÉ 2013**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé quatre (4) soumissions pour la fourniture et l'épandage de calcium liquide pour la saison estivale 2013;

<b>Calclo inc.</b>	Aucune soumission
<b>Somavrac (C. C.) inc.</b>	25 673,92 \$
<b>Bourget</b>	28 425,27 \$
<b>Raynald Meunier</b>	Aucune soumission

**ATTENDU QUE** les deux (2) soumissions reçues sont conformes au devis,

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de la fourniture et l'épandage du calcium liquide pour l'été 2013 à la firme Somavrac (C.C.) inc. au montant de 25 673,92 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.09

### **PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

**ATTENDU QU'**à la suite de la recommandation de notre député, Monsieur Pierre Reid, le Ministère accorde à la municipalité une subvention pour des travaux précis afin de soutenir nos efforts en matière de réfection et d'entretien de notre réseau routier;

**ATTENDU QUE** cette subvention est allouée cette année dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du Réseau Routier Municipal 2013-2014;

**ATTENDU QUE** cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2013-2014;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit affecter cette subvention à des travaux précis sur son territoire et que ces travaux ne doivent pas faire l'objet d'aucune autre subvention;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité informe le député Monsieur Pierre Reid des dépenses des travaux qui seront exécutés sur les chemins Albert Mines, Hatley Acres et chemin Smith pour un montant de quatre cent-cinquante mille dollars (450 000 \$) conformément aux stipulations du Ministère des Transports du Québec et que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

13-06-03.10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2013-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2000-08**

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement n° 2013-02 amendant le règlement de zonage n° 2000-08 avec la modification suivante : la distance à respecter concernant les lacs et étangs artificiels est modifiée de 15 à 10 mètres des limites de la propriété.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.11

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2012**

La directrice générale dépose les états financiers 2012.

13-06-03.12

**SOUSSION PLAN DE DÉVELOPPEMENT FONDS FSTD MRC MEMPHRÉMAGOG**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu du Fonds de soutien aux territoires en difficulté une subvention de 55 000 \$ afin de produire un plan local de diversification et de développement pour les années à venir;

**ATTENDU QUE** cette demande de subvention avait comme objectif principal de mandater des firmes de consultants afin de produire un plan de diversification économique ayant comme objectif de proposer des solutions de revitalisation de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une soumission afin de produire ce plan pour une somme de 20 350 \$ taxes incluses,

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la firme Monique Bouchard, Consultante en tourisme obtient le contrat pour la production d'un plan de développement et diversification pour le Canton de Hatley pour la somme de 20 350 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.13

**REDDITION DE COMPTES—PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 106 396 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.14

**PIIA, 3230 CHEMIN CAPELTON**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du 3230, chemin Capelton ont déposé à la municipalité une demande de construction d'une résidence unifamiliale;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil appuie la demande des propriétaires du 3230, chemin Capelton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.15

**PIIA, 62 MONTÉE MCKINVEN**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du 62, Montée McKinven ont déposé à la municipalité une demande de construction de la résidence unifamiliale;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**ATTENDU QUE** les membres du comité considèrent qu'il serait important de garder un écran végétal le long de la Montée McKinven;

**ATTENDU QUE** les membres du comité recommandent que le contour des fenêtres ne soit pas de couleur blanche;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN**

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil appuie la demande des propriétaires du 62, Montée McKinven à la condition qu'un écran végétal soit gardé le long de la Montée McKinven et que le contour des fenêtres soit noir ou de couleur foncée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.16

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2013-002**

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation a été déposée au comité consultatif d'urbanisme pour une propriété situé en bordure du chemin McFarland soit le lot n° 4 029 693;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QUE** la demande consiste à l'acceptation d'un lot ayant un front sur le chemin McFarland sur 19,42 mètres alors que la réglementation pour la zone rurale R-11 est de 75 mètres;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif ont pris en considération que la superficie du lot est supérieur à 80 acres et ce pour la construction d'une seule résidence;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif considèrent qu'il est préférable d'accorder une dérogation mineure plutôt que d'obliger la construction d'un rue en cul-de-sac d'une courte longueur et ce, pour la construction d'une seul résidence;

**ATTENDU QUE** le fait d'accorder la dérogation ne cause aucun inconvénient pour les propriétés avoisinantes;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR :**

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2013-002.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.17

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2013-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 2000-11 CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

**MARTIN PRIMEAU** donne avis par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2013-05 amendant le règlement n° 2000-11 relatif à l'émission des permis et certificats. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

13-06-03.18

**DESTINATION SHERBROOKE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU QUE** la subvention donnée par le Ministère des Transports pour la Route verte est maintenant versée aux municipalités et non aux organismes responsables de l'entretien de ladite Route verte;

**ATTENDU QUE** la direction du Ministère des Transports exige de la part des municipalités l'approbation du rapport d'entretien et de dépenses des organismes responsables de l'entretien;

**ATTENDU QUE** Destination Sherbrooke, en tant que gestionnaire mandaté par la municipalité, a présenté son rapport d'entretien pour la saison 2013;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité approuve le rapport d'entretien de la Route verte sur le territoire de la municipalité pour l'année 2013 préparé Destination Sherbrooke;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité confirme les renseignements suivants :

**QUE** Destination Sherbrooke est mandatée pour agir comme gestionnaire du réseau cyclable et qu'il y a 13,4 kilomètres d'aménagements reconnus Route verte sur son territoire;

**QUE** l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

**ET QU'**une copie de la résolution soit acheminée au Ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

13-06-03.19

### **CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE PAVAGE ALBERT MINES**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour le pavage d'une distance de 900 mètres du chemin Albert Mines

**ATTENDU QUE** nous avons reçu trois (3) soumissions : DJL Construction 84 937,73 \$, Pavage Maska, 88 595,31 et Sintra, 89 039.91 \$

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues sont conformes au devis,

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de pavage d'une distance de 900 mètres du chemin Albert Mines à la firme DJL Construction au montant de 84 937,73 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.20

### **AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE DE 100 000 \$ PAVAGE ALBERT MINES**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de paver le chemin Albert Mines sur une distance de 900 mètres;

**ATTENDU QU'**au budget cette somme n'était pas prévue,

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la somme de 100 000 \$ soit prise à même le surplus libre et être affectée au pavage d'une certaine partie du chemin Albert Mines ainsi que les accotements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.21

### **LISTE DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201300302 à 201300372	65 542,33 \$
Salaires mai 2013	34 952.29 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 4 juin 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

13-06-03.22

### **CORRESPONDANCE**

Sûreté du Québec – pancarte info aux crimes  
Agence de la santé et des services sociaux - puits artésien  
Demande de Monsieur Stephen Piercy

13-06-03.23

### **DIVERS**

Aucun point n'est apporté.

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

13-06-03.24

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvie Cassar propose la clôture de la séance à 19 h 35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Pierre A. Levac  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale